



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 1 of 7

FICHE VOLONTAIRE D'INFORMATION PRODUIT POUR LES ABRASIFS AGGLOMÉRÉS À LIANT ORGANIQUE
Basée sur le format d'une fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et de la société

1.1 Identificateur des produits

A 46 N Supra 115-230 x 2,5-3 x 22,23mm

A 46 N Supra 115-180 x 6-8 x 22,23mm

A 46 TZ Special 100-230 x 1,6-1,9 x 16-22,23mm

A 46 VZ Special 115-125 x 2 x 22,23mm

A 60 TZ Special 100-125 x 1 x 16-22,23mm

A 646 R Supra 115-230 x 1,6-1,9 x 22,23mm

A 980 TZ Special 115-125 x 0,8 x 22,23mm

EDGE Special 115-125 x 1 x 22,23mm

1.2 Utilisation des produits

Abrasifs agglomérés à liant organique pour meulage et tronçonnage de différents matériaux.

1.3 Identification du fournisseur de l'information volontaire sur les produits

Société: KLINGSPOR Schleifsysteme GmbH & Co. KG

Adresse: Hüttenstr. 36

D-35708 Haiger, Allemagne

Tel: +49-(0)2773-922-0 Fax: +49-(0)2773-922-195

E-mail: FPI@klingspor.de

1.4 N° d'appel d'urgence:

Centre d'information sur les poisons téléphone : +49-(0)551-19240

2. Identification des dangers

2.1. Classification

Non applicable

Les abrasifs agglomérés à liant organique sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions du Règlement CE N°1272/2008.

Voir également les sections 8 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Les abrasifs appliqués à liant organique sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses et dès lors ne nécessitent pas de marquage spécifique selon définitions du Règlement CE N°1272/2008.

2.3. Autres dangers

Inconnu

 FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS		Référence produit : Meules à ébarber / disques à tronçonner Groupe KP Version/Révision : 20-06-2023 page 2 of 7
---	--	---

3. Composition/informations sur les composants

Les produits contiennent les ingrédients suivants qui sont classifiés selon le Règlement (CE) N°1272/2008 ou pour lesquels il existe une valeur limite communautaire d'exposition:

Substance	Numéro CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 (CLP)	
					Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Cryolite, fluorure de sodium et d'aluminium	237-410-6	13775-53-6	01-2119511565-43	3 - 8 %	Toxicité aigu cat. 4 Toxicité sur la reproduction Lact. STOT, exposition répétée cat. 1 Toxicité aquatique chronique cat. 2	H 332 H 362 H 372 H 411
Fluorure d'aluminium et de potassium	262-153-1	60304-36-1	01-2119513404-51	3 – 8 %	Irritation des yeux cat. 2 Toxicité aigu cat. 4 Toxicité sur la reproduction Lact. STOT, exposition répétée cat. 1 Toxicité aquatique chronique cat. 3	H 319 H 332 H 362 H 372 H 412

(Les Phrases-R et –H sont listées en section 16)

4. Premiers secours

Voir également les sections 8 et 16.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Impossible à cause de la forme des produits

Contact avec les yeux: Impossible à cause de la forme des produits

Contact avec la peau: Pas d'effet dangereux connu

Ingestion: Improbable à cause de la forme des produits

Note destinée aux médecins Non disponible

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconnus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable. Traiter selon les symptômes.



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 3 of 7

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

5.2. Dangers spécifiques dus aux produits

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Les produits d'extinction doivent être choisis en fonction des matériaux environnants.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Non applicable.

7. Manipulation et stockage

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

Stocker les abrasifs au sec, à l'abri du gel et de grandes variations de température. S'assurer qu'ils sont convenablement protégés et disposés pour éviter dommages et déformations.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants.

(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux)

Type de valeur limite (pays d'origine)	substance	Numéro CE	Numéro CAS	Valeurs d'exposition limites				Limite de crête	Source, remarques
				Valeurs à Long terme		Valeurs à Court terme			
				mg/m³	ml/m³ (ppm)	mg/m³	ml/m³ (ppm)		
France (VME)	cryolite	237-410-6	13775-53-6	2,5 *					INRS, ND 2098 (fluorures, anorganiques en F)
	fluorure d'aluminium et de potassium	62-153-1	60304-36-1	2,5 *					
Union Européenne	cryolite	237-410-6	13775-53-6	2,5					
	fluorure d'aluminium et de potassium	262-153-1	60304-36-1	2,5					

*Note : Valide pour France. Autres pays : respecter valeurs nationales (faire attention à notes annexes « International Limit Values », page 7)

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 4 of 7

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipements de protection individuelle

- 8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection. (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1.1 Etat physique: solide
- 9.1.2 Couleur: selon de type abrasif
- 9.1.3 Solubilité dans l'eau: non déterminée

9.2. Autres informations

Néant

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les abrasifs agglomérés à liant organique sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Les abrasifs agglomérés à liant organique sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C.



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 5 of 7

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'effets connus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de potentiels de biodégradabilité connus.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentialités connues.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de potentialités connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effets connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Respecter les règlements locaux et nationaux !

- O Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs. (EWC – Nr. 120121)
- X Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120)

13.1.2 Emballage

Respecter les règlements locaux et nationaux !



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 6 of 7

14. Informations relatives au transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ces produits.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Changement par rapport aux versions précédentes

Voir chapitres 1 à 16

Bibliographie et données source

Règlement REACH CE N° 1907/2006
Règlement CE N° 1272/2008
Directive 98/24/CE
Directive 2000/39/CE
Directive 75/324/CE
Décision 200/532/CEE
Règlementation sur les Transports selon ADR, RID et IA

Codes des mentions de danger

Selon le règlement CE N°1272/2008

Cryolite

H 332	Nocif par inhalation
H 372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (organe respiratoire, squelette) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H 362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H 411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fluorure d'aluminium et de potassium

H 319	Provoque une sévère irritation des yeux
H 332	Nocif par inhalation
H 372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (organe respiratoire, squelette) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H 362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H 412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS
DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit :
Meules à ébarber / disques à tronçonner
Groupe KP
Version/Révision : 20-06-2023
page 7 of 7

International Limit Values *

Substance: Fluoride (inorganic as F) CAS No. 16984-48-8

Countries	Limit value – Eight hours , mg/m ³	Limit value – Short term mg/m ³
Austria	2,5 inhalable aerosol	12,5 inhalable aerosol
Belgium	2,5	-
Denmark	2,5	5
European Union	2,5	-
France	2,5	-
Germany (AGS)	1 inhalable aerosol	4 inhalable aerosol (1)
Germany (DFG)	1 inhalable aerosol	4 inhalable aerosol
Hungary	2,5	10
Ireland	2,5	-
Italy	2,5	-
Latvia	2,5	-
Poland	1	3
Singapore	2,5	-
Spain	2,5	-
Sweden	2	-
Switzerland	1 inhalable aerosol	4 inhalable aerosol
Turkey	2,5	-
USA - OSHA	2,5	-
United Kingdom	2,5	-
Remarks: European Union Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values (2,3) and Limit Values for Occupational Exposure Binding, Occupational Exposure Limit Value-BOELV (for references see bibliography) (4) (for references see bibliography) Germany (AGS) (1) 15 minutes average value Germany (DFG) STV 15 minutes average value		

*(IFA / GESTIS Stoffdatenbank, Internationale Grenzwerte für chemische Substanzen)

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: Laboratoire
Contact: Dr. Irene Bock, Angelika Heimann